



## COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE ET DISCIPLINE

### CONFIGURATION REGLEMENTAIRE Réunion restreinte du jeudi 20 janvier 2022

#### Procès-Verbal

Président : Jean GUYONNET

Nombre de Membres :

- En exercice : 07

- Présents : 03

Etaient présents : Albert GUESNON, Christian VANTHUYNE.

Etaient excusés : André CAILLET, André CAUMONT, Serge LOVEIKO,  
Christian MOTTELAY,

**Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission sportive décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel pour les sanctions concernant l'ensemble des dispositions prises ci-dessous.**

#### DOSSIERS TRANSMIS PAR LA COMMISSION FOOT ANIMATION.

Match non joué ou absence de feuille de match au 19 janvier 2022.

La Commission.

Compte tenu de la clôture des Championnats phase 1.

Compte tenu des difficultés présentes à l'organisation de rencontres.

Jugeant en premier ressort.

Décide de donner match perdu par **forfait (sans amendes)** aux deux clubs, de catégorie U 13, figurant sur la liste ci-dessous.

Match 24078122 : CONDE NORMANDIE FM (1) / COTE DE NACRE JSD GRPT (1) Départemental 1 Groupe D.

Match 24089725 : CINGAL FC (1) / VILLERS BOCAGE US (2) Départemental 2 Groupe B.

Match 24078257 : ST VIGOR LE GRAND AS (2) / MALADRERIE (4) Départemental 3 Groupe B.

Match 24082433 : LAURENTAIS BOULON FC (1) / BOURGUEBUS SOLIERS (2) Départemental 3 Groupe C.

Match 24078408 : COLOMBELLES CL (1) / COTE DE NACRE FC (1) Départemental 4 Groupe B.

Match 24078427 : CONDE NORMANDIE FM (3) / CINGAL FC (2) Départemental 4 Groupe C.

Transmets à la Commission Foot Animation, pour ce qui la concerne.

*Les présentes décisions de la Commission, sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, sous l'une des formes définies à l'article 190 des règlements généraux de la Ligue de Football de Normandie. (Délai ramené à 2 JOURS)*

Le Président : Jean GUYONNET

Le Secrétaire : Albert GUESNON